

Le livre forme les citoyens d'aujourd'hui et de demain



2



© Sofia López Olalde | Pixabay

La lecture, voie d'accès à la citoyenneté

Aucune évolution sociétale ne peut se faire avec des citoyens qui ne maîtrisent pas la langue et la lecture

- La langue donne accès au monde des connaissances et contribue à la structuration de la pensée. Sa maîtrise conditionne la réussite scolaire, la réussite des échanges interpersonnels, la construction de l'individu, la connaissance du monde et le sentiment d'appartenance à une communauté. [1]
- Les études récentes montrent que le niveau de lecture des francophones à l'école est en baisse : 38 % des enfants de 10 ans ne comprennent pas, ou difficilement, ce qu'ils lisent. [2] Une mauvaise maîtrise de la lecture a des répercussions sur l'ensemble des apprentissages et sur la vie en société.
- Les *fakes news* et les détournements complotistes de l'actualité des dernières années attestent à quel point la maîtrise de la lecture et l'éducation aux médias sont fondamentales.



© Johnny McCain | Unsplash

Moyen de propagation des savoirs, des idées, de la culture et du divertissement, le livre est le ferment de notre démocratie et représente un enjeu sociétal essentiel, reconnu d'utilité publique.

Le livre et la lecture forment les (futurs) acteurs de la société

Face à ces constats, l'Association des éditeurs belges demande de :

1. Développer une politique du livre et de la lecture dans le circuit scolaire, dès la maternelle



La lecture, voie d'accès à la citoyenneté. Le livre, ferment de démocratie. [3]

Mais au commencement, il faut savoir lire. **Savoir lire et lire pour savoir.**

L'école joue un rôle primordial dans l'apprentissage puis dans la découverte du plaisir de la lecture.

Dès la maternelle – et même à la crèche – il faut donner le plaisir du livre aux tout-petits. Leur lire des histoires. Les laisser lire sans savoir lire.

On constate aujourd'hui que de nombreux enfants, à 10 ans, ont un déficit de lecture.

Une **politique volontariste de présence et d'utilisation massive du livre dans l'enseignement** est donc capitale. [4]

4

Dans cette perspective, l'ADEB demande donc concrètement de :

- favoriser et développer le ¼ h de lecture quotidien en classe
- développer les bibliothèques de classe et assurer une présence massive du livre (singulièrement du livre belge) dans les écoles
- développer la formation (tant initiale que continuée) des enseignants à l'utilisation des livres (à usage récréatif et à usage formatif) dans les apprentissages
- adapter le décret *Prix du livre* pour permettre une ristourne de 25% pour l'achat de livres (à usage récréatif et à usage formatif) par les écoles, en assurant une juste prise en charge de cette remise qui ne doit pas porter sur les libraires

[3] Résolution du Parlement européen du 14 septembre 2023 sur l'avenir du secteur européen du livre – « Considérant que les livres jouent un rôle essentiel dans nos sociétés en tant que source inestimable de connaissances, d'enseignement, de culture, d'information et de divertissement (...) » - « Considérant que les livres améliorent le vocabulaire et les compétences linguistiques, aident à comprendre et à exprimer des idées complexes et favorisent la pensée critique, la curiosité, les capacités d'analyse, la participation démocratique et l'inclusion sociale » - « Considérant que les livres jouent également un rôle particulièrement important dans la vie d'une personne dès son plus jeune âge, en contribuant au développement cognitif, émotionnel et social des enfants » - « Le Parlement européen invite tous les états membres à considérer le livre comme étant un bien essentiel et à prendre des mesures au niveau national pour favoriser davantage la lecture dès le plus jeune âge. » - « Le Parlement européen encourage les états membres à élaborer une politique nationale intégrée de promotion des capacités de lecture et d'écriture, notamment grâce à une coopération entre les secteurs du livre et de l'enseignement (...) » - demande que les livres pour enfants bénéficient d'un soutien accru par la mise en place d'un « programme du premier livre » ou d'initiatives similaires au niveau national pour encourager la lecture – souligne l'importance de la lecture dès le plus jeune âge, en particulier des livres imprimés, pour le développement des compétences cognitives et de lecture et d'écriture chez l'enfant »

[4] Ibidem

2. Assurer la présence du manuel scolaire et universitaire ainsi que des ouvrages de référence dans les apprentissages

En Fédération Wallonie-Bruxelles (enseignement fondamental et secondaire), le taux d'utilisation des outils professionnels d'apprentissage est nettement inférieur à celui des régions et pays qui nous entourent (à l'exception notoire du Royaume-Uni). **Ces outils d'apprentissage sont utilisés par une minorité d'enseignants de la FWB.** La dépense moyenne par élève et par an pour l'achat de manuels scolaires, notamment, est **5 fois inférieure à celle de la Flandre.**



Or, **les manuels scolaires et universitaires** ou autres outils pédagogiques développés par les éditeurs scolaires et scientifiques **permettent d'offrir une meilleure qualité du processus d'apprentissage** :

- une mise au point approfondie de la méthodologie par une équipe d'auteurs professionnels et une mise en forme performante par l'éditeur, permettent d'arriver à des **résultats d'apprentissage efficaces** pour le plus grand nombre d'élèves et d'étudiants ;
- l'utilisation d'outils professionnels de qualité structurés et structurants permet aussi de **diminuer l'inégalité entre élèves** puisque les résultats d'apprentissage seront nettement moins dépendants des fluctuations de qualité entre les différents « cours personnalisés ».

L'ADEB demande donc concrètement de :

- réhabiliter le manuel scolaire : 1 manuel par matière et par élève
- supprimer la discrimination financière entre la photocopie (facturable aux parents) et le manuel scolaire
- adapter le décret *Prix du livre* pour permettre la mise en place d'un prix étudiant
- adapter le décret *Prix du livre* pour sortir l'édition scientifique de son champ d'application
- impliquer les éditeurs dans l'élaboration et la mise en œuvre judicieuse d'une approche *open science*

3. Favoriser l'accès au livre pour tous

La période de confinement et les mois qui ont suivi ont montré que **le livre est un bien essentiel**.

Vecteur de bien-être, de voyage intérieur, de partage d'idées, de débats, depuis la révolution de Gutenberg, le livre a fait progresser le savoir, le niveau de nos sociétés, l'esprit critique et, finalement, la démocratie.[5]

Encore faut-il avoir accès au livre !

Le maillage géographique des bibliothèques est dense sur le territoire de la FWB : c'est un véritable atout pour le déploiement d'une politique du livre et de la lecture orientée vers les familles, le grand public. Mais l'offre y est essentiellement tournée vers la production des éditeurs français.

Les ventes directes des éditeurs au public lecteur (notamment via les foires et les salons en Belgique et à l'étranger) **sont essentielles** en FWB ; elles contribuent à l'accessibilité du livre, au rayonnement de l'édition belge et à la rentabilité des éditeurs.

6



L'ADEB demande donc concrètement de :

- mettre en place une politique volontariste pour la lecture des jeunes, via le chèque-lire [6]
- améliorer le financement d'achats de livres (et spécifiquement de livres d'éditeurs belges, comme ce fut le cas en 2020 et en 2021) par les bibliothèques
- développer des opérations de promotion du livre via un soutien aux salons et des manifestations en faveur du livre [7], ou via des opérations en faveur de la lecture (comme l'action « Tout le monde lit »)

[5] Voir aussi Résolution du Parlement européen du 14 septembre 2023 sur l'avenir du secteur européen du livre -

« Considérant que les livres améliorent le vocabulaire et les compétences linguistiques, aident à comprendre et à exprimer des idées complexes et favorisent la pensée critique, la curiosité, les capacités d'analyse, la participation démocratique et l'inclusion sociale »

[6] Voir aussi Résolution du Parlement européen du 14 septembre 2023 sur l'avenir du secteur européen du livre - « Le Parlement européen demande davantage d'initiatives visant à promouvoir la lecture dans les états membres, telles que l'introduction de « chèques lecture », en particulier pour les jeunes et les groupes marginalisés, qui pourraient rendre l'achat de livres plus facile »

[7] Voir aussi Résolution du Parlement européen du 14 septembre 2023 sur l'avenir du secteur européen du livre - « Le Parlement européen souligne le rôle positif des foires du livre pour promouvoir la lecture et les auteurs, favoriser la circulation des livres européens et partager les bonnes pratiques au sein du secteur »

4. Assurer la stabilité de l'écosystème de l'édition

Le livre, en Belgique, représente 1 200 emplois directs et 10 000 emplois indirects. Il totalise un chiffre d'affaires annuel de 310 millions d'euros dont un quart provient de l'édition numérique et dont 55 % en moyenne sont réalisés à l'exportation.

Le livre est le premier bien culturel matérialisé, et, avec la presse, le livre constitue la première industrie créative en termes de valeur ajoutée.

Aider les start-ups éditoriales en leur donnant accès à des formations professionnalisantes, s'assurer que les maisons d'édition puissent recruter et disposer des bons profils pour développer leur activité face aux nouveaux entrants, aider les éditeurs à rester innovants, soutenir et encourager les actions concrètes pour affronter le défi de l'écoresponsabilité, assurer le rayonnement de l'édition belge à l'étranger, constituent autant de préoccupations majeures pour le secteur de l'édition belge francophone.

Or, aujourd'hui, l'édition est quasi exclusivement envisagée sous le prisme du livre, comme bien culturel et non comme produit commercial.

La complexité institutionnelle et administrative ne peut pas être un frein au développement de l'activité éditoriale.

Il est essentiel que les décideurs politiques, tous niveaux institutionnels confondus, contribuent à optimiser un climat propice à l'édition que ce soit en matière fiscale, sociale ou de droits d'auteur, ou en ce qui concerne les coûts de transport, le prix du livre, les aides aux investissements et à l'innovation etc. :

- en **impliquant les éditeurs** et leurs fédérations professionnelles à toute négociation ou discussion les concernant
- en **reconnaissant les spécificités du secteur éditorial ainsi que sa valeur ajoutée**
- en **assurant un accompagnement législatif** concerté avec les éditeurs pour garantir une exploitation paisible de leurs œuvres.

7



Wallonie



L'ADEB demande donc concrètement de :

- pouvoir collaborer avec des interlocuteurs concernés et pérennes au niveau Wallonie et Bruxelles (institutions communautaires et régionales)
- bénéficier d'une stabilité fiscale : TVA, fiscalité des droits d'auteur
- mettre en œuvre une protection efficace contre le piratage et l'utilisation illicite des contenus publiés par les éditeurs professionnels
- encadrer le développement des intelligences artificielles génératives par des dispositions légales veillant au respect des droits d'auteur sur les œuvres protégées utilisées. [8]

[8] Voir aussi Résolution du Parlement européen du 14 septembre 2023 sur l'avenir du secteur européen du livre - « Le Parlement européen souligne l'importance de la transparence en ce qui concerne les données d'entraînement de l'IA (intelligence artificielle), notamment eu égard à la collecte des données et leurs sources. »

La valeur ajoutée de l'éditeur comme fondement des revendications de l'ADEB



- 1 L'éditeur est un **acteur culturel, de création et d'innovation**, mais aussi un **acteur économique et industriel** essentiel et incontournable. Il est un maillon capital de la chaîne du livre, aux côtés des auteurs, des libraires, des distributeurs et des bibliothèques publiques.
- 2 L'éditeur professionnel est aussi le **partenaire des auteurs**. Il est celui qui découvre de jeunes talents, leur permet de faire mûrir et aboutir leur projet éditorial, les aide à se développer, et celui qui rémunère correctement l'apport de son auteur. Il remplit une fonction cruciale aux côtés de l'auteur : il lui permet de trouver le public que son œuvre mérite. En effet, il l'accompagne dans son travail d'écriture ou de recherche, définit la forme idéale à donner au manuscrit, identifie les publics concernés, fixe les conditions nécessaires à une couverture maximale du marché, joue aussi le rôle de l'agent de l'auteur pour que son œuvre rayonne en tous lieux, sous toutes formes. **L'éditeur joue donc un rôle clé dans la commercialisation et la promotion des œuvres publiées.** Avec l'aide de comités de lecture, de comités de rédaction, de comités scientifiques, en veillant à la correction des textes, à leur présentation efficace, **l'éditeur professionnel est le garant de contenus qualitatifs apportés par les auteurs.**
- 3 Les pratiques éditoriales des éditeurs professionnels **respectent des règles juridiques et des principes de gouvernance**, mais aussi des valeurs éthiques, sociales et environnementales.
- 4 L'éditeur professionnel **offre un gage de confiance vis-à-vis des lecteurs**, des clients et des interlocuteurs en général.
- 5 L'éditeur professionnel, c'est aussi celui qui **investit** dans des projets variés garantissant la pluralité éditoriale et la diversité culturelle et informative [9], qui **prend des risques financiers importants** [10], qui se renouvelle constamment en lançant des initiatives innovantes et entrepreneuriales. Et qui permet ainsi de « garantir une large gamme d'œuvres créatives » [11] à proposer à tout public.
- 6 L'éditeur professionnel, c'est enfin celui qui **assure la promotion de la culture belge francophone à l'international.**

[9] Le livre est de loin le bien culturel réalisant la valeur ajoutée la plus importante parmi toutes les industries culturelles et créatives (ICC) – cf. « Les industries culturelles et créatives en Wallonie et à Bruxelles », étude réalisée par l'Institut Wallon de l'Évaluation de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) en 2023

[10] Voir Résolution du Parlement européen du 14 septembre 2023 sur l'avenir du secteur européen du livre –

« Considérant que la création d'un livre requiert, de la part des éditeurs, des investissements à long terme, cohérents et risqués pour pouvoir garantir une large gamme d'œuvres créatives »

[11] Voir Résolution du Parlement européen du 14 septembre 2023 sur l'avenir du secteur européen du livre

En Belgique francophone (Bruxelles et Région wallonne), le secteur éditorial, c'est...

- **130** éditeurs – **220** marques éditoriales, agissant dans tous les segments de marchés, parmi lesquels :
 - La bande dessinée
 - Le livre scientifique (et juridique)
 - L'édition scolaire
 - Le livre de jeunesse

- Plus de **310 millions d'euros** de chiffre d'affaires, dont **75 millions d'euros** réalisés par des publications digitales
- **55 %** de ce chiffre d'affaires est réalisé à l'export
- **1 200** emplois directs
- Près de **10 000** emplois indirects

- Plus de **8 000** auteurs. Un nombre moyen d'auteurs collaborant avec les maisons d'édition remarquablement élevé :
 - entre **400** et **2 000** pour les grandes structures éditoriales
 - **quelque 85** pour les petites et moyennes maisons d'édition
- **3 500** nouveaux titres publiés chaque année.

Mais...

- Seulement **0,38 %** du budget culture consacré à la filière du livre en FWB. **Trente fois moins que les arts de la scène.**
- Pourtant, le livre est le premier bien culturel matérialisé en termes de valeur ajoutée.

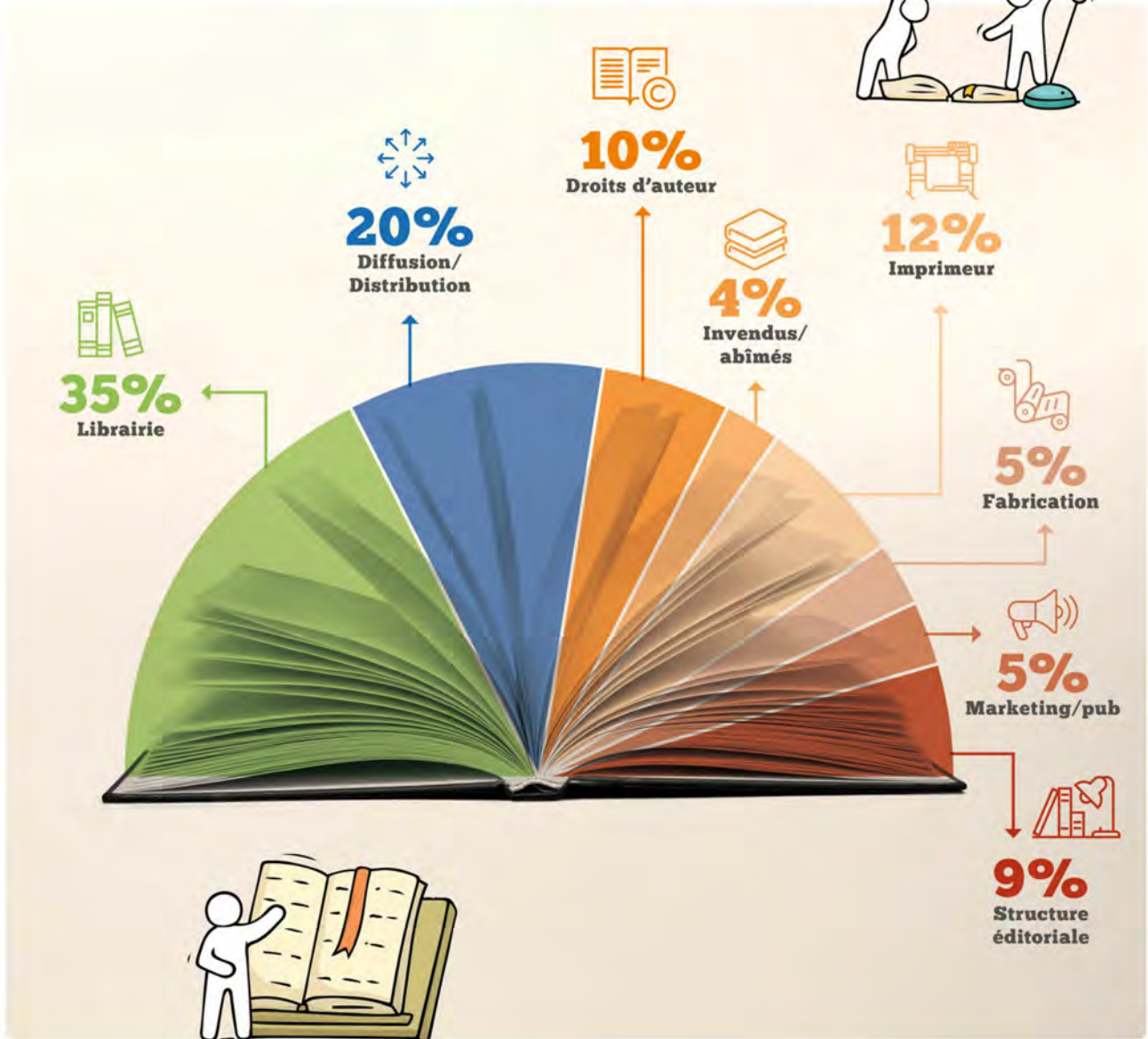
- En 2023, les coûts de production d'un livre ont **augmenté entre 30 et 60 %**. Selon une enquête réalisée par l'ADEB auprès de ses membres en mars-avril 2023, **11 grands éditeurs sur 14** ont mis en place un plan de réduction des coûts (**8 petits sur 23**).

- Des centaines d'ouvrages en libre accès illégal sur des plateformes comme Z-library.





Le prix du livre



10

Répartition de la valeur au sein de la chaîne du livre

L'ADEB - Association des éditeurs belges (fondée en 1935)



L'ADEB regroupe 80 éditeurs, ainsi que des distributeurs et diffuseurs professionnels de publications, sur tous supports (papier et numérique), éditant régulièrement en langue française, actifs sur le marché francophone. Elle a pour vocation la représentation, l'information, l'animation et la défense des intérêts de tous ces professionnels, en Belgique comme à l'étranger. L'ADEB est le porte-parole de ces professions.

L'ADEB offre informations et services à ses membres

- Conseils juridiques de première ligne
- Contrats-types
- Assistance selon les besoins
- Enquêtes et études
- Groupes de travail
- Suivi législatif
- Trendwatching
- Newsletters - Espace membres

L'ADEB fournit également des services collectifs au secteur

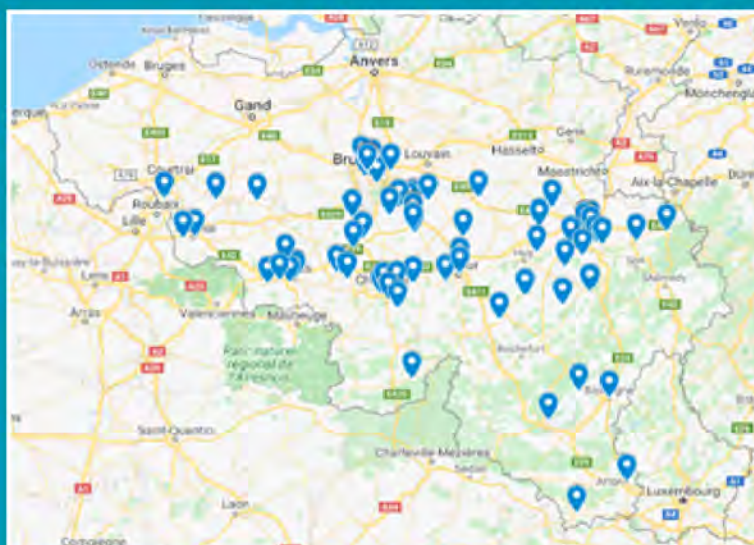
- Formations - Coachings
- Actions avec les pouvoirs publics
 - Pôle d'attachés de presse
 - Distribution mutualisée
 - Promotion du livre et de la lecture (« Tout le monde lit »)
- Rayonnement national & international

L'ADEB produit les faits & chiffres du secteur et sur le secteur

- Statistiques de production
- Chiffres du marché

Mandats

- Conseil central de l'Économie
- Sociétés de gestion collective des droits (Reprobel - Auvibel)
- Chambre de concertation des Écritures et du Livre
- Interprofession : PILEn
- Foire du livre de Bruxelles



Répartition géographique des éditeurs belges francophones



Contacts

Benoît Dubois
b.dubois@adeb.be

Carine Lecomte
c.lecomte@adeb.be



Association des éditeurs belges
Avenue Roger Vandendriessche, 18 (boîte 19)
1150 Bruxelles
+32 (0)2 240 70 80 | adeb@adeb.be | adeb.be